

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79085

Objet

**SUCCESSION J. BERTON :
LEGS EN FAVEUR DE LA
COMMUNE.**

DATE DE CONVOCATION

23 Juillet 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 Juillet 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le vingt sept juillet à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, M^{le} FOUCHE,
MM. LACHAUD, BUARD, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, GUICHAOUA,
BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL,
COLLE, BOISARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LUFOR par M. LIS,
NAULIN par M^{le} FOUCHE,
VIAUD par M. PAPEAU, M. TAP par M. CABAL.

Absents : MM. MONTRON, POUGET

Excusé : M. TETARD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M^e J. LESBENNE, Notaire à SAUVON, par lettre du 5 Juillet 1979,
rappelle que par testament olographe du 5 Mai 1978, M. Julien
BERTON, Résidence "Le Chevalier" à ROYAN, a institué la Ville
de ROYAN, légataire universel.

Le Tribunal de Grande Instance de SAINTES par un jugement
portant la date du 20 Février 1979 a déclaré vacante la succession
de M. BERTON ; Le Directeur des Services Fiscaux a été nommé
curateur des biens (en particulier un appartement au 7^{ème} étage
de la Résidence "Le Chevalier").

L'Administration des Domaines ne fait aucune objection
à ce que soit délivré à la Ville de ROYAN l'appartement sis
Résidence "Le Chevalier", av. Daniel HEDUS et dont il était
propriétaire au 7^{ème} étage.

Il convient maintenant de prendre une délibération pour
l'acceptation de ce legs et la rédaction de l'acte notarié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- accepte le legs en faveur de la Commune, provenant de M. Julien
BERTON, décédé le 7 Mai 1978, constitué par un appartement sis

Résidence "Le Chevalier", av. D. HEDIE à ROYAN,

- délégué M. le Maire ou M. le Premier adjoint pour signer l'acte
de délivrance du legs, en l'étude de Mes LESENNE-NAUTIACO-PATER,
Notaires associés - 17600 SAUJON/

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conformes,
Le Maire



[Handwritten signature]

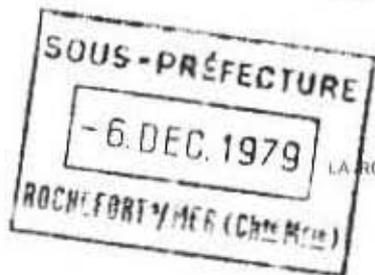
PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

DIRECTION
DES
FINANCES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

2^e BUREAU

NG/MML

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LA ROCHELLE, LE

- 4 DEC. 1979



LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

à

Monsieur le MAIRE de ROYAN

(S/C. de M. le SOUS-PREFET de ROCHEFORT)

DCM 27-7-79

OBJET : Legs Julien BERTON

P. J. : 4

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les formalités de publicité concernant le legs consenti par M. Julien BERTON en faveur de la commune de ROYAN n'ont donné lieu à aucune opposition.

Vous voudrez donc bien trouver ci-joint, en retour, exécutoire, la délibération du Conseil Municipal portant acceptation de ce legs.

LE PREFET,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Hafsaoui CHERIET